

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale



N° d'enregistrement:

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de l'environnement

Date de réception :

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Dossier complet le :

	1. Intitulé du projet
	ménager pour l'aménagement d'un nouveau quartier à vocation économique, re-qualification et du renouvellement urbain du secteur Rochegude à l'est du centre
2. Identification du (c	ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)
2.1 Personne physique	
Nom	Prénom
2.2 Personne morale	
	SFAM
Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale	Sadri FEGAIER
RCS / SIRET 4 2 4 7 3 6 2 1	1 3 0 0 0 7 7 Forme juridique SASU
Joignez	à votre demande l'annexe obligatoire n°1
	des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et mensionnement correspondant du projet
N° 39 b) Opérations d'aménagement dont L'olle terrain d'assiette est compris entre 5 et pl	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.) opération d'aménagement porte sur une surface de 6,97 ha pour une surface de ancher totale d'environ 50 000 m² et est située entièrement en zones urbaines du LU de Romans-sur-Isère
4	4. Caractéristiques générales du projet
Doivent être annexées au présent formulai	ire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire
de la viabilité des terrains pour permettre l'ac de sport et loisirs. La voirie principale prévoit des cheminement concerneront l'ensemble des réseaux (eau, ér plan d'aménagement en annexe.	de desserte interne raccordée aux voies périphériques du quartier et à la réalisation coueil d'activités économiques de types tertiaire, commercial et hôtelier et d'espaces ets modes doux (piètons et cycles) séparés de la chaussées. Les viabilités nergie, communication, assainissement des eaux usées et des eaux pluviales, etc.). cf
	niques, le projet nécessitera la démolition d'un immeuble de logements désaffectés. Es sur le périmètre du projet pourront éventuellement faire l'objet d'une demande au

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

4.2 Objectifs du projet

Dans le cadre de l'appel à projet lancé par la ville de Romans-sur-Isère pour le renouvellement urbain du quartier de la Monnaie, il s'agit de créer un contexte urbain favorable à l'accueil d'activités économiques de types tertiaire, commerciale et hôtelière afin de re-dynamiser le centre ville et plus particulièrement le secteur Est de la zone urbaine de Romans.

Le projet se situe en entrée de ville Est de la commune de Romans, à l'interface entre la zone urbaine centrale à vocation principale d'habitat et la zone d'activités économiques des Allobroges.

Le projet sera desservi au sud, à partir de l'avenue du 8 mai 45 (raccordée au boulevard E. J. LAPASSAT - RD 532) et au nord, à partie de l'avenue du Maquis (également raccordée au boulevard E. J. LAPASSAT - RD 532). Une connexion avec le boulevard Lapassat sera également prévue pour l'entrée sur le site uniquement (pas de sortie possible).

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux consistent en la construction d'une voirie centrale reliant l'avenue du 8 mai 45 au sud, à l'avenue du Maquis au nord et en la réalisation de réseaux d'assainissement, d'eau potable, d'énergies et de télécommunication pour la desserte des futures constructions à usage d'activités tertiaires, commerciales et hôtelières et d'espaces de sport et loisirs..

Il s'agira également de réaliser des ouvrages de gestion des eaux pluviales (noues végétalisées, puits d'infiltration,) et des espaces verts.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'aménagement réalisé permettra l'implantation d'activités économiques de type tertiaire, commercial et hôtelier et d'espaces de sport et loisirs.

Il vise à la requalification de cette entrée de ville

Suite aux travaux d'aménagement des lots constructibles seront cédés à des entreprises pour la réalisation de constructions à usage d'activités économiques (bureau, commerces, hôtel, espaces de sport et loisirs, etc.). Chaque propriétaire assurera l'entretien de sa partie privative.

Les parties communes du lotissement (voirie, réseaux, espaces verts) seront rétrocédées à la commune qui en assurera l'entretien et la gestion.

Les réseaux seront entretenus par les services compétents (Valence-Romans Agglo essentiellement) et les espaces verts par la commune.

	4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ? La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).						
Le projet fera l'objet d'une demande de permis d'aménager.							
Et d'un dossier loi sur l'eau.							
	projet et superficie globale de l'opération - préciser	les unités de mesure utilisées					
- Surface totale de l'opération	deurs caractéristiques	Valeur(s) 6,9 ha					
- Linéaire de voirie créée		420 m environ					
- emprise de l'espace voirie (chaussée,	cheminement doux, espace vert)	1 ha					
4.6 Localisation du projet							
Adresse et commune(s)	Coordonnées géographiques ¹ Long. <u>4</u> <u>5</u> ° 9	04'81"62 Lat.05°08'02"55					
d'implantation La Monnaie							
26100 ROMANS SUR ISERE	Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a, 9°a), 10°, 11°a) et b),						
	22°, 32°, 34°, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du						
	code de l'environnement :						
	Point de départ :						
	Long	'"_ Lat°'"_ '"_ Lat°'"_					
	Communes traversées :						
J	oignez à votre demande les annexes n° 2 à	à 6					
4.7 Si qui cette installation o	sion d'une installation ou d'un ouvrage existant ? u cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évalu	Oui Non X					
environnementale?	o cer ouvrage a-1-11 rail robjet a one evalu-	Oui Non X					
4.7.2 Si oui, décrivez sommaireme	nt les						
différentes composantes de votre	projet et						
indiquez à quelle date il a été aut	onse :						

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?		X	
En zone de montagne ?		X	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		×	
Sur le territoire d'une commune littorale ?		X	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?		X	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		X	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable?		×	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		×	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	X		La commune de Romans-sur-Isère est concernée par: - le PPRT Courbis Synthèse approuvé le 29/11/2012 dont le périmètre couvre l'extrémité sud-est du projet - le PPRT Baulé et Exsto approuvé le 14/06/2013 dont le périmètre ne concerne pas le projet. Il n'y a pas de plan de prévention des risques naturels sur la commune
Dans un site ou sur des sols pollués ?		X	Pas de site identifié dans la base de données des sites pollués BASOL, ni de secteur d'information sur les sols
Dans une zone de répartition des eaux ?	×		La commune de Romans sur Isère est comprise dans la ZRE Drôme des Collines
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?		×	
Dans un site inscrit ?		X	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?		X	Le site Natura 2000 le plus proche est à 4,6 Km du projet : SABLES DE L'HERBASSE ET DES BALMES DE L'ISERE
D'un site classé ?		X	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Veuillez comp	Veuillez compléter le tableau suivant :				
Inciden	ces potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel	
	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?		X		
Ressources	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		X		
ressources	Est-il excédentaire en matériaux ?		×		
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?		×		
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante: faune, flore, habitats, continuités écologiques?	X		Le site concerné s'inscrit dans un contexte de renouvellement urbain puisqu'il était urbanisé jusque dans les années 2000 : le site est donc à l'état de friche urbaine dans lequel des arbres subsistent et une maigre végétation a envahi les sols très remaniés et compactés. Le réaménagement prévu va entrainer la disparition de certains des arbres existants. Cependant, les arbres les plus remarquables sont protégés par le PLU de Romans et seront préservés. Le réaménagement comprend un réseau de noues végétalisée et un cheminement piéton central intégré dans un espace végétalisé qui va permettre de recréer une trame verte dans le secteur.	
Milieu naturel			X	Projet à l'écart de tout site Natura 2000	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		×	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?		X	Le site concerné s'inscrit en zones UC et UCr du PLU, dans un contexte de renouvellement urbain puisqu'il était urbanisé jusque dans les années 2000 : - la partie Est correspond à l'emplacement de 7 bâtiments démolis qui faisaient partie de l'ensemble d'immeubles de logements sociaux datant des années 1960 du quartier de la Monnaie. Un seul immeuble est encore en place au nord du site mais n'est plus habité. - la partie sud-ouest correspond à la partie nord d'un ancien site industriel entièrement démoli dont la partie sud est déjà ré-aménagée et re-bâtie.
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	X		Le périmètre du PPRt de l'entreprise Courbis Synthèse empiète pour environ 3200 m² sur l'extrémité sud-est du site du projet. Ne sont concernées que des zones d'autorisation limitée sous condition et non la zone d'interdiction.
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?		X	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		X	
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	×		Dans la mesure où le projet a pour vocation d'accueillir de nouvelles activités économiques, il va générer des déplacements et du trafic liès aux emplois créés et aux usagers des commerces, hôtel et espaces de sport et loisir. Cependant, la localisation du projet, en contact direct avec les quartiers d'habitat dense de Romans, est favorable à une modération des besoins en déplacements, d'autant plus qu'il est desservi par les transports en commun.
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	X		Le projet n'accueillera pas d'activités économiques sources de bruit, mais il engendrera des déplacements, donc du bruit lié aux véhicules automobiles. Le site est concernée en partie par les zones de bruit liée à l'avenue du Maquis au nord (largeur de 30 m) et au Bd Lapassat à l'est (largeur de 100 m depuis la voie)

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		X	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?		X	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	X		La voie créée dans le cadre du projet d'aménagement sera équipée d'un éclairage public. L'éclairage sera assuré par des candélabres composés de mât et de lanterne à LED avec un flux lumineux essentiellement dirigé vers le sol. Le projet est concerné par les sources lumineuses de l'éclairage public des voies qui l'entourent.
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?		×	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?		X	
Emissions	Engendre-t-il des effluents ?	×		Les activités économiques tertiaire, commerciale et hôtelière qu'il est prévu d'accueillir sur le projet seront sources d'eaux usées qui seront collectées par le réseau collectif de la commune et dirigées vers la station d'épuration de Romans.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	×		En phase travaux : production de déchets inertes et non dangereux en quantité limitée, dus aux travaux d'aménagement de la voirie et des réseaux ; En phase d'exploitation : production d'ordures ménagères liées aux activités tertiaire, commerciale et hôtelière accueillies sur le site. Ces ordures seront collectées par le service déchets de Valence-Romans agglomération.

Patrimoine / Cadre de vie	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?		×	
/ Population	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?		×	Le site a aménager est un ancien quartier urbain (quartier d'habitat créé dans les années 1970) qui a déjà fait l'objet d'une reconversion partielle au début des années 2000 et dont la requalification s'achèvera avec le présent projet.
6.2 Les incide approuvés				sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou :
6.3 Les incide	ences du projet identifi	ées au	6.1 so	nt-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?
6.3 Les incide	ences du projet identifi Non X Si oui, décr			

une annexe traitant de ces éléments) :	oindre

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé? Expliquez pourquoi.

Il nous semble que le projet pourrait être dispensé d'une évaluation environnementale car il s'agit d'une opération de renouvellement urbain d'un quartier aujourd'hui à l'état de friche urbaine qui va permettre :

- une requalification de cette entrée de ville,
- la création d'une liaison douce végétalisée,
- l'implantation d'activités économiques et donc d'emploi dans un secteur proche du centre ville et desservi par les transports en commun,
- sans générer de consommation d'espace agricole ni d'espace naturel et sans augmenter les besoins en déplacements
- -sans nécessiter la création de nouveaux équipements publics.

8. Annexes

8	3.1 Annexes obligatoires	
	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	×
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	\boxtimes
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain;	
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°,10°,11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;	
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°,10°,11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;	\boxtimes
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	

8.2 Autres a	8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire							
Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent								
	Objet							
	9. Engagement et siç	ınature						
Je certifie su	ur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus	X						
Fait à	Romans sur Isère	le,	18 juin 2021					
Signature	SFAM/ SASU au capital de 20.000.000 € 1 rue Camille/Claudel 26100 Romans sur-Isère RES 424 /36 213							
	Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus							